

# Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme dans et par l'éducation



Stratégie du Conseil de l'Europe  
pour l'égalité entre les femmes et les hommes

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

” Une fille a les moyens d’aller de l’avant dans la vie. Ce n’est pas seulement une mère, ce n’est pas seulement une sœur, ce n’est pas seulement une épouse. Elle doit avoir une identité. Elle doit être reconnue et elle a les mêmes droits qu’un garçon.

Malala Yousafzai, militante pour les droits des femmes et ceux des enfants, lauréate du prix Nobel de la paix 2014

## Égalité entre les femmes et les hommes

■ L’égalité entre les femmes et les hommes implique une visibilité, une autonomisation, une responsabilité et une participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie publique et privée. La réalisation de cette égalité est essentielle pour assurer la protection des droits humains, le fonctionnement de la démocratie, le respect de l’État de droit ainsi que la croissance et la compétitivité économiques.

## Stéréotypes de genre

■ Les stéréotypes de genre sont des clichés ou idées préconçues en fonction desquels les individus sont divisés en catégories sexuelles particulières, définies généralement comme « femmes » et « hommes », et à ces individus sont arbitrairement assignés des caractéristiques et des rôles déterminés et limités par leur sexe. Les stéréotypes sont à la fois descriptifs dans la mesure où les membres d’un groupe donné sont perçus comme dotés des mêmes attributs, indépendamment des différences individuelles, et normatifs en ce qu’ils fixent les critères à l’aune desquels la société juge acceptable ou non un comportement. Le recours aux stéréotypes devient problématique lorsqu’il sert de moyen d’avilir les femmes et d’opérer des discriminations à leur égard. L’éradication des stéréotypes de genre à connotation négative est capitale pour réaliser l’égalité entre les femmes et les hommes, et les éducateurs jouent un rôle central dans la promotion de cette évolution.



## Inégalités entre les sexes

Les inégalités entre les sexes sont une caractéristique permanente du système éducatif des États membres du Conseil de l'Europe. Les stéréotypes de genre continuent d'influer sur le comportement et les pratiques du personnel scolaire, malgré les lois, les politiques, les initiatives et les engagements internationaux pris par les gouvernements nationaux en faveur de l'égalité. L'école a tendance à donner une institution conforme aux stéréotypes de genre et, dans leur majorité, les cadres d'apprentissage scolaires n'encouragent pas les élèves à choisir des matières sans tenir compte de leur sexe. En outre, les études montrent que nombre de manuels scolaires utilisés dans les pays européens comportent des histoires et des images qui font une description stéréotypée du rôle et des activités des femmes et des hommes, des filles et des garçons. Les hommes sont encore plus souvent représentés que les femmes ; le vocabulaire est en contradiction avec le principe de l'égalité des sexes ; en outre, les personnages principaux sont, en règle générale, masculins.

En même temps, **l'éducation recèle un énorme potentiel s'agissant de promouvoir les valeurs sociales et de former les opinions – alors pourquoi ne pas l'exploiter dans l'intérêt de l'égalité des sexes ?** Le système éducatif est dans une position privilégiée pour inverser la tendance, changer la mentalité des filles et des garçons, des femmes et des hommes, et jouer un rôle crucial dans le plein développement du véritable potentiel des filles et des garçons, en évitant de véhiculer des idées préconçues sur les rôles des deux sexes.

## Recourir aux normes du Conseil de l'Europe pour éliminer les stéréotypes de genre dans et par l'éducation

Cela implique :

- ▶ de promouvoir et de favoriser l'adoption de mesures destinées tout particulièrement à mettre en œuvre une approche intégrée de l'égalité à tous les niveaux du système éducatif et dans la formation des enseignants ;
- ▶ de s'attaquer aux stéréotypes de genre dans les politiques et pratiques scolaires ;

- ▶ d'utiliser l'éducation informelle pour combattre les stéréotypes de genre ;
- ▶ de promouvoir le rôle de l'éducation dans la lutte contre le sexisme et notamment ses nouvelles formes : le cyberharcèlement, la cybermisogynie et la textopornographie ;
- ▶ de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles.

■ En tant qu'Organisation instituée pour protéger et promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme, le Conseil de l'Europe assure la promotion d'une éducation de qualité non stéréotypée à tous les niveaux de l'enseignement. Les États membres peuvent utiliser les normes ci-après comme critères pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en conformité de leur système avec lesdites normes pour une éducation sans stéréotypes de genre.

- ▶ **La Recommandation du Comité des Ministres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation** (CM/Rec(2007)13) énonce une série de mesures globales que les États membres doivent mettre en œuvre pour garantir une approche intégrée effective de l'égalité entre les sexes dans l'éducation. Ces mesures couvrent les cadres juridiques, l'administration et l'organisation des établissements scolaires, la formation initiale et continue des enseignant(e)s et des formateurs/trices, les cursus, les programmes scolaires, les matières enseignées et les examens, les matériels pédagogiques, les méthodes et pratiques éducatives, l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de la personne humaine, l'orientation scolaire et professionnelle, la prévention de la violence sexiste et la lutte contre ce phénomène, les groupes vulnérables, les médias et les recherches sur les questions de genre et d'éducation. La recommandation appelle aussi à un suivi régulier de la mise en œuvre des mesures précitées.
- ▶ **La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** (Convention d'Istanbul, STCE n° 210 (2011)), traité juridiquement contraignant, contient plusieurs dispositions relatives aux stéréotypes de genre et au sexisme considérés comme des facteurs d'inégalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, dont l'éducation. La convention prescrit de promouvoir, le plus tôt possible, l'égalité entre les sexes, le respect mutuel dans les relations interpersonnelles et la non-violence. Elle souligne le rôle majeur des établissements d'enseignement dans le renforcement de la promotion de ces valeurs. La convention étend l'obligation de promouvoir les principes que sont l'égalité entre les femmes et

les hommes, les rôles non stéréotypés des genres, le respect mutuel et la résolution non violente des conflits dans les relations interpersonnelles à toutes les structures éducatives informelles ainsi qu'aux structures sportives, culturelles et de loisirs, et aux médias. Elle demande aussi instamment aux États parties de prendre les mesures nécessaires pour inclure dans les programmes scolaires formels et à tous les niveaux des matériels pédagogiques sur des sujets tels que les rôles non stéréotypés des genres et la violence sexuelle à l'égard des femmes.

## Bonnes pratiques

Le Conseil de l'Europe a procédé à une compilation d'exemples d'activités que mettent en œuvre les États membres du Conseil de l'Europe pour encourager une éducation exempte de stéréotypes de genre. La compilation recense aussi les moyens de mettre en œuvre les mesures figurant dans la Recommandation du Comité des Ministres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation. Parmi ces bonnes pratiques figurent :

- ▶ la promotion auprès des filles de disciplines comme la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) ;
- ▶ des campagnes visant à informer les filles et les femmes, et à les inciter à choisir des carrières non stéréotypées ;
- ▶ des programmes de formation des enseignants à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- ▶ la vérification de la prise en compte de la dimension de genre dans les manuels et les matériels pédagogiques ;
- ▶ la création d'une culture scolaire soucieuse d'équité entre les femmes et les hommes, et l'adoption d'une approche scolaire globale de l'égalité ;
- ▶ des initiatives visant à mieux sensibiliser les parents à l'égalité des sexes ;
- ▶ des mesures destinées à accroître le nombre d'hommes employés dans l'éducation et les soins à la petite enfance ;
- ▶ une éducation de pair à pair en matière d'égalité entre les sexes ;
- ▶ l'octroi d'une aide financière aux familles pour les aider à envoyer les filles à l'école.



[www.coe.int/equality](http://www.coe.int/equality)  
[gender.equality@coe.int](mailto:gender.equality@coe.int)

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE